

**Professions du champ professionnel de l'agriculture : objectifs évaluateurs entreprise**

		1 <sup>re</sup> année d'apprentissage	2 <sup>e</sup> année d'apprentissage	3 <sup>e</sup> année d'apprentissage	Dossier de formation
<b>a</b>	<b>Soins apportés aux terres cultivées</b>				
<b>a1:</b>	<b>Observer et évaluer le site et son sol dans leur écosystème</b>				01-a Décrire une parcelle
a1.1	Ils déterminent des cultures appropriées pour différents sites en tenant compte des conditions climatiques (où sommes-nous ?) (C4)				
a1.2	Ils recherchent des données climatiques et météorologiques à l'aide des sources appropriées. (C3)				
a1.3	Ils déduisent les mesures appropriées en vue de conditions de culture optimales en fonction de la topographie et de l'exposition du site. (C4)				
a1.4	Ils déterminent le type de sol et proposent des mesures ou des cultures appropriées. (C4)				
a1.5	Ils expliquent à des personnes extérieures le système de production et le choix des cultures de leur exploitation. Ils justifient comment les mesures contribuent à préserver et à stimuler le sol en tant que base de production et de vie. (C3)				
a1.6	Ils contrôlent les conditions cadres légales en lien avec le choix de cultures et l'emplacement (p. ex. cadastre viticole, distances aux cours d'eau, zones de protection des eaux (C4).				
<b>a2:</b>	<b>Préserver, entretenir et promouvoir la biodiversité</b>				02-a Auxiliaires importants pour l'exploitation, 02-a Décrire les mesures de
a2.1	Ils démontrent, pour leur exploitation, quelles sont les conséquences du travail quotidien et les interactions avec la biodiversité. (C3)				
a2.2	Ils établissent avec le chef d'exploitation une vue d'ensemble des éléments de biodiversité à disposition sur l'exploitation ou la mettent à jour. Ce faisant, ils expliquent leur importance pour l'entreprise. (C3)				
a2.3	Ils s'informent sur les exigences que l'entreprise doit satisfaire afin de favoriser la biodiversité. (C3)				
a2.4	Ils définissent des mesures permettant d'optimiser la biodiversité sur sa propre entreprise ainsi qu'au niveau interentreprises (p. ex. faire passer une prairie écologique en Q2, mettre en réseau des éléments de promotion de la biodiversité murs de pierres sèches) (C3)				
a2.5	Ils réalisent des mesures de soin et des tâches appropriées pour favoriser la biodiversité (p. ex. entretenir des murs de pierres sèches, des niches pierrees, des haies et des tas de branches) (C3)				
a2.6	D'entente avec la direction de l'entreprise, ils vérifient l'état des éléments de biodiversité. (C3)				
a2.7	Ils évaluent les aspects économiques des SPB. (C3)				
<b>a3:</b>	<b>Observer et favoriser le développement des plantes et des cultures</b>				01-a Observer les plantes
a3.1	Ils différencient la flore accompagnatrice des plantes cultivées. (C3) Ils évaluent les conséquences possibles de la concurrence sur les différentes populations de végétaux. (C4)				
a3.2	Ils observent (visuellement), mesurent et interprètent le développement et la santé des plantes sur la base des critères essentiels (p. ex. : grandeur, poids, nombre, qualité). (C3)				
a3.3	Ils prennent des mesures indirectes pour permettre une croissance optimale (p. ex. : favoriser les auxiliaires, lutter contre les adventices, filets de protection). (C3) Ils soignent les cultures à l'aide des mesures appropriées pour favoriser la santé des cultures. (C3)				
a3.4	Ils analysent les symptômes et les causes lorsqu'une plante ne peut pas suffisamment se développer (p. ex. : en raison de l'eau, l'air, lumière, température, éléments nutritifs, maladies et ravageurs) (C4)				
a3.5	Ils prennent des mesures pour assurer un apport optimal en éléments nutritifs. (C3)				
a3.6	Ils utilisent, lorsque c'est nécessaire, des produits phytosanitaires selon les bonnes pratiques agricoles et les dispositions légales. (C3) Remarque : également applicable p. ex. aux désinfectants Objectifs du permis phytosanitaire: Décrire la législation en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi qu'en matière de sécurité au travail, relever sur les étiquettes ou dans la documentation appropriée les dispositions concernant l'emploi des produits phytosanitaires et les appliquer correctement (C3) Évaluer la dangerosité des substances indiquées sur les étiquettes et les notices d'emballage et prendre les mesures de protection prescrites (C3) Expliquer et respecter les prescriptions concernant les zones de protection des eaux, les eaux et les surfaces imperméabilisées ainsi que d'autres restrictions d'emploi possibles (C3) Indiquer les risques dus à l'exposition aux produits phytosanitaires au travail et suivre les prescriptions (C3) Indiquer et mettre en œuvre les mesures suivant le principe S.T.O.P. (Substitution de la substance dangereuse, mesures Techniques, mesures Organisationnelles, mesures et équipement de Protection individuelle EPI) (C3) Décrire à l'aide d'une documentation le mode d'action des produits phytosanitaires et les employer en conséquence dans les meilleures conditions et au meilleur moment (C3)				
<b>a4:</b>	<b>Préserver la fertilité du sol</b>				02-a Analyser l'état nutritionnel du sol, 02-a Favoriser la fertilité du sol
a4.1	Ils effectuent un test à la bêche et évaluent l'état de santé du sol (p. ex. : compactage) (C3)				
a4.2	Ils évaluent la fertilité du sol sur la base des analyses de sol et de leurs observations et en déduisent des mesures pour la fertilisation du sol. (C4)				
a4.3	Ils mettent en œuvre des mesures appropriées pour éviter l'érosion et la perte en éléments nutritifs. (C3)				
a4.4	Ils favorisent la formation d'humus par des mesures ciblées (p. ex. apport de matière organique, les engrais verts, travail de conservation du sol). (C3)				
a4.5	Ils effectuent les travaux de sol adéquats pour minimiser la dégradation de l'humus (p. ex. : travail de conservation du sol, travail sans labour). (C3)				
a4.6	Ils effectuent des mesures qui évitent la compaction du sol (p. ex. : par l'utilisation de machines appropriées). (C3)				
a4.7	Ils choisissent des machines appropriées pour la préparation du lit de semences ou de plantation. (C3) *				

a4.8	Ils effectuent des mesures de soins qui ménagent et promeuvent la vie du sol (y compris les microorganismes) (p. ex. : vers de terre, compost, cultures intercalaires, engrais verts) (C3)				
------	--	--	--	--	--

b. Entretien et utilisation de l'infrastructure technique					
<b>b1:</b>	<b>Entretien des installations et les bâtiments de l'exploitation agricole</b>	CI 1 Sécurité au travail/Protection de la santé			02-b Nettoyer et entretenir l'infrastructure de l'entreprise
b1.1	Ils définissent, en collaboration avec la direction de l'exploitation, les besoins de l'exploitation au niveau énergétique, sécurité, ergonomique et écologique en fonction de la taille de l'exploitation et des différentes bases légales (Quels bâtiments et installations ai-je en ma possession ? Quels sont mes besoins ?) (C3) Ils réduisent les émissions dans l'air et l'eau ainsi que les nuisances sonores en exploitant correctement et en entretenant de manière appropriée les installations et les équipements. (C3)				
b1.2	Ils décrivent l'état actuel des bâtiments et des installations ainsi que leur utilité et proposent des améliorations. (C3)				
b1.3	Ils entretiennent les bâtiments de leur exploitation en respectant les mesures de sécurité (p. ex. : changer les éclairages, nettoyer, changer les fusibles). (C3)				
b1.4	Ils entretiennent les installations techniques de l'exploitation selon le mode d'emploi et en respectant les conditions de sécurité (C3) Par exemple : - Pompes / eau : nettoyer et changer les filtres - Frigos : nettoyer le condensateur, ailettes de refroidissement - Séchoir : contrôler les courroies - Sécurité : évaluer les installations de sécurité de son exploitation. (C3)				
b1.5	Ils entretiennent les installations spécifiques de l'exploitation de manière professionnelle et en respectant les mesures de sécurité (p. ex. : systèmes d'irrigation, installation de traite, systèmes d'affouragement, protection contre les intempéries). (C3)  Objectifs du permis phytosanitaire : Entreposer les produits phytosanitaires dans des endroits appropriés et sécurisés et utiliser ou éliminer dans les règles de l'art. (C3)				
b1.6	Ils expliquent et coordonnent les travaux de réparation et d'entretien avec des spécialistes externes. (C3)				
<b>b2:</b>	<b>Entretien des véhicules, les machines et le petit matériel agricoles</b>	CI 4 (uniquement pour AGRI et ARBO) Manipulation de la tronçonneuse			01-b Stocker les produits d'entretien, 02-b Effectuer un petit entretien
b2.1	Ils effectuent de petits travaux sur métal comme limer, scier, percer et souder (connaissances de base). (C3)				
b2.2	Ils entretiennent les véhicules agricoles spécifiques selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3) Par exemple - Remplir le niveau des liquides - Nettoyer les filtres à air - Nettoyer les batteries et les changer, contrôler les batteries à eau - Effectuer les vidanges - Contrôler les dispositifs de sécurité - Changer les pièces d'usure - Contrôler les installations électriques (éclairage, dignotants, essuie-glace, etc.) - Nettoyer le frigo				
b2.3	Ils entretiennent les machines agricoles spécifiques selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3) Par exemple : - Graisser les machines - Laver et entretenir les machines - Changer les pièces d'usure				
b2.4	Ils entretiennent l'outillage agricole spécifique selon le mode d'emploi et dans le respect des mesures de sécurité. (C3)				
b2.5	Ils identifient les défauts ainsi que les dégâts et effectuent des réparations simples. (C3) Par exemple : - Changer une fiche d'éclairage à l'aide d'un mode d'emploi				
b2.6	Ils stockent correctement les produits utilisés pour l'entretien et la réparation des machines (p. ex. : huiles, gaz, carburants, peintures). (C3)  Ils éliminent et recyclent selon les dispositions légales les produits utilisés pour l'entretien et la réparation des machines (p. ex. : huiles, gaz, carburants, peintures). (C3)				
<b>b3:</b>	<b>Utiliser les véhicules et les machines agricoles</b>	CI 2 Utilisation sûre des véhicules, CI 3 Chariots élévateurs/véhicules de lavage	AGRI : CI 3, 2e partie		01-b Entreposer la machine pour l'hiver, 01-b Faire des réglages sur la machine
b3.1	Ils mettent en service les véhicules et machines de l'exploitation selon les instructions. (C3)				
b3.2	Ils conduisent les véhicules agricoles de façon sûre sur la route. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficiente. (C3)				
b3.3	Ils conduisent des véhicules agricoles en toute sécurité dans des conditions difficiles dans les champs. Ils respectent les prescriptions légales et veillent à une conduite efficiente et ménagent le sol. (C3) *				
b3.4	Ils conduisent les engins de manutention spécifiques à l'exploitation de façon sûre. (C3) *				
<b>b4:</b>	<b>Utiliser les instruments et les outils de l'agriculture de précision</b>				02-b L'agriculture intelligente à la ferme
b4.1	Ils recherchent de nouvelles approches et technologies dans le domaine de l'agriculture de précision et en déduisent les domaines d'application possibles pour leur exploitation. (C4)				
b4.2	Ils collectent des données de production et de santé au moyen d'outils numériques (production végétale ou animale) et les évaluent. (C3)				
c. Organisation et communication dans l'environnement de l'exploitation					
<b>c1:</b>	<b>Planifier et organiser son propre travail dans l'exploitation agricole</b>				03-c Planifier les tâches
c1.1	Ils formulent leurs propres objectifs pour le mandat reçu et questionnent le chef d'exploitation lorsqu'il y a des incertitudes (p. ex. : qu'est-ce qui doit être réalisé à la fin ?). (C2)				
c1.2	Ils définissent les manières de procéder adéquates et les alternatives possibles (p. ex. à l'aide d'une check-list) et sur cette base préparent le matériel et les ressources nécessaires. (C2)				
c1.3	Ils définissent les ressources en personnel et estiment le temps nécessaire à la réalisation du mandat qui leur a été attribué ou pour une équipe. (C3)				
c1.4	Ils conservent le résultat de la planification et de l'organisation à l'aide d'outils appropriés (en particulier numériques). (C3)				

c1.5	<i>Ils réfléchissent au travail effectué (par ex.: ai-je travaillé de façon efficiente, durable ? Est-ce que je peux améliorer quelque chose la prochaine fois ? y a-t-il des alternatives ?).</i> (C21)
------	---

<b>c2:</b>	<b>Instruire et encadrer le personnel de l'exploitation agricole</b>				03-c Encadrer le personnel
c2.1	Ils constituent une équipe adaptée au mandat reçu. (C3)				
c2.2	Ils instruisent les collaborateurs et expliquent le mandat de façon compréhensible. (C3)				
c2.3	<i>Ils répondent aux questions des collaborateurs de façon compréhensible et intelligible. (p. ex.: Pourquoi est-ce que nous procédons ainsi?). (C3)*</i>				
c2.4	Ils instruisent les collaborateurs en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Ils vérifient le respect des prescriptions. (C3)				
c2.5	Ils évaluent le travail effectué sur les plans quantitatifs et qualitatifs, interviennent si nécessaire et donnent un feedback constructif. (C4)				
c2.6	<i>Ils expliquent un contrat de travail et un décompte de salaire à des collaborateurs ainsi que les droits et obligations qui en découlent. (C3)*</i>				
<b>c3:</b>	<b>Saisir et mettre à jour les données structurelles de l'exploitation agricole</b>				02-c Déterminer et interpréter le bilan de fumure
c3.1	Ils élaborent le bilan de fumure de leur exploitation. (C3)				
c3.2	<i>Ils interprètent le bilan de fumure calculé pour leur exploitation (p. ex. : Est-ce que les exigences PER sont remplies?) et proposent des mesures si</i>				
c3.3	<i>Ils rassemblent les informations pertinentes pour les mesures de politique agricole (p. ex.: paiements directs) et les communiquent aux autorités compétentes. (C3)</i>				
c3.4	Ils rassemblent des données requises pour d'autres mesures légales (p. ex.: protection des eaux, production primaire, trafic des animaux). (C3)				
c3.5	Ils mettent à jour les données structurelles et de l'exploitation à l'aide de moyens digitaux. (C3)				
<b>c4:</b>	<b>Communiquer avec les différents interlocuteurs de l'agriculture</b>				
c4.1	Ils acceptent les feedbacks des collaborateurs et leur communiquent un retour constructif. (C3)  Ils perçoivent les besoins d'acteurs externes (p. ex. : clients, voisins, bailleur). (C3)  Ils perçoivent les situations conflictuelles et réagissent de manière à trouver des solutions (p. ex. : lors de situations bruyantes, traverser les parcelles)				
c4.2	Ils vendent leur production avec des arguments convaincants en adéquation avec la philosophie de l'entreprise. (C3)				
c4.3	<i>Ils communiquent leurs souhaits et leurs besoins aux distributeurs ou aux fournisseurs de manière compréhensible. (C3)</i>  <i>Ils utilisent les termes techniques corrects lors de la réception ou du contrôle des marchandises. (C3)</i>				
c4.4	Ils expliquent les modes de production utilisés dans l'exploitation à des promeneurs ou à des représentants d'organisations d'intérêt général (p. ex. associations environnementales). (C3)  Ils argumentent de manière correcte sur des thèmes				
c4.5	<i>Ils demandent des renseignements aux autorités et clarifient les questions relatives aux droits et aux obligations. (C3)</i>				
<b>c5:</b>	<b>Calculer et présenter les recettes et les dépenses de l'exploitation agricole</b>				
c5.1	Ils vérifient la concordance des commandes entre livraison et facture. (C3)				
c5.2	Ils contrôlent les justificatifs comptables avec soin et de manière précise. (C3)				
c5.3	Ils saisissent des écritures simples concernant les affaires courantes dans un système comptable (sans				
c5.4	Ils contrôlent la réception des paiements (débiteurs) ainsi que les paiements effectués (créanciers). (C3)				
c5.5	Ils établissent l'inventaire/fortune de l'entreprise pour le calcul des actifs et des passifs. (C3)				
c5.6	Ils préparent les données de l'exploitation nécessaires pour le bouclerement comptable et les transmettent à la fiduciaire. (C3)				
c5.7	Ils réalisent un calcul simple de marge brute. (C3)				
<b>c6:</b>	<b>Vérifier le respect des normes de qualité et de production de l'exploitation agricole et les documenter</b>				
c6.1	Ils recherchent les différentes législations et directives pour une production sous label ou pour leur mode de production. (C3)				
c6.2	Ils expliquent aux collaborateurs et personnes externes les bases légales, les standards et les particularités de leur produit (C3)				
c6.3	Ils remplissent les documents pour l'autocontrôle à l'aide d'outils digitaux ou sur papier (check listes). (C3)				
c6.4	Ils documentent les événements importants lors du processus de production (p. ex.: animaux malades, accident, trafic des animaux & documents d'accompagnement) pour garantir la traçabilité. (C3)				

CI : cours interentreprises

\*en italique : objectifs évaluateurs enseignés uniquement en entreprise

gris : au cours de cette année d'apprentissage, les objectifs évaluateurs doivent idéalement être définis et les thèmes correspondants abordés à l'école.

Dossier de formation : des chablon pour le dossier de formation sont disponibles pour l'objectif évaluateur correspondant.

CI : un CI pour le développement de la compétence opérationnelle a lieu pendant l'année d'apprentissage correspondante.

AGRI : Agricultrice CFC / Agriculteur CFC

ARBO : Arboricultrice CFC / Arboriculteur CFC